

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 novembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **45**
Nombre de représentés : **6**
Nombre d'absents : **13**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE NOVEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_108_CC_3
*Désignation d'un représentant du
Territoire de l'Ouest au sein de l'instance
territoriale de concertation en santé*

Nombre de votants : 51

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
29 octobre 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
08/11/2024

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - Mme Suzelle BOUCHER - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Yann CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Gilles HUBERT - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe ROBERT - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Helene ROUGEAU procuration à Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Christophe DAMBREVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE procuration à M. Maxime FROMENTIN - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024_108_CC_3 : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU TERRITOIRE DE L'OUEST AU SEIN DE L'INSTANCE TERRITORIALE DE CONCERTATION EN SANTÉ

Le Président de séance expose :

Le projet régional de santé a été adopté en 2023 pour une durée de 10 ans. Ce document d'orientation comporte des objectifs d'amélioration de la santé de la population qui ne pourront être atteints sans une mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux.

L'approche territoriale de l'organisation de la santé et de la réponse aux besoins de la population est une obligation inscrite dans le code de la santé publique qui doit notamment se transcrire pour l'ARS, par l'installation, en novembre 2024 d'une « instance territoriale de concertation en santé » dans chacune des 4 microrégions de la Réunion.

Cette instance de concertation sera composée :

- d'élus (parlementaires et représentants des collectivités locales),
- des établissements de santé publics et privés,
- de représentants du secteur social et médico-social,
- des professionnels de santé libéraux,
- de représentants des usagers
- des institutions et services publics compétents en matière de santé à la population.

Elle définira elle-même, les sujets sur lesquels elle souhaite coconstruire des solutions locales adaptées concernant l'accès aux soins, la permanence des soins, l'équilibre territorial de l'offre de soins, l'organisation des parcours de santé ainsi que de tous autres sujets relatifs à la prévention, à la santé environnementale ou encore à la formation des professionnels de santé.

Il convient donc de désigner, pour la microrégion Ouest, un représentant titulaire et un représentant suppléant du Territoire de l'Ouest.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 24/10/2024.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 4 ABSTENTIONS) 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

Envoyé en préfecture le 14/11/2024
Reçu en préfecture le 14/11/2024
Publié le 0 SANS PARTICIPATION, 0
ID : 974-249740101-20241114-2024_108_CC_3-DE

- AUTORISER la désignation, par scrutin public des représentants du Territoire de l'Ouest au sein de l'instance territoriale de concertation en santé ;

- DÉSIGNER en qualité de représentants du Territoire de l'Ouest au sein de l'instance territoriale de concertation en santé de la microrégion ouest, Madame Denise DELAVANNE (titulaire) et Madame MOUNIAMA-CUVELIER Marie-Bernadette (suppléante).

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président